



Préfecture de Loir-et-Cher

DELAIS DE TRAITEMENT DES TITRES au cours du 4^{ème} trimestre 2016

DÉLAIS MOYENS DE TRAITEMENT *	
CARTE GRISE <i>DEMANDÉE AU GUICHET</i>	20 minutes (titre fabriqué par un site national puis retourné à domicile)
CARTE GRISE* <i>DEMANDÉE PAR COURRIER (OU REMIS EN DÉPÔT EXPRESS)</i>	2 jours (correspond <u>au délai d'instruction par la préfecture</u> . Titre fabriqué par un site national puis retourné à domicile).
PERMIS DE CONDUIRE <i>DEMANDÉ PAR COURRIER</i>	8 jours (correspond <u>au délai d'instruction par la préfecture</u> . Titre fabriqué par un site national puis, soit, retourné à domicile, soit restitué en guichet en échange de l'ancien permis).
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE**	9 jours entre la transmission de la demande par la mairie et la réception, par celle-ci, du passeport (instruit par la plate-forme régionale du Cher et fabriqué sur un site national)
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	1 jour (correspond <u>au délai d'instruction par la préfecture</u> des demandes déposées en mairies. Le titre est fabriqué sur un site national puis retourné en mairie).
CARTE DE SÉJOUR <i>1ÈRE DEMANDE</i>	110 jours (correspond <u>au délai d'instruction</u> . Titre fabriqué sur un site national puis remis en guichet).
CARTE DE SÉJOUR <i>RENOUVELLEMENT</i>	35 jours (correspond <u>au délai d'instruction</u> . Titre fabriqué sur un site national puis remis en guichet).

*le délai en jours ouvrés est obtenu hors week-end et jours fériés. Le délai de traitement ne comprend pas le délai d'envoi postal.

** hors passeport délivré en urgence directement au guichet de la préfecture, uniquement pour les motifs suivants : départ professionnel ou décès d'un proche à l'étranger